

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**AU SEJOUR DU 08 AU 21 JUILLET 2022.**

**1. Attention, ce bulletin d'inscription est à remettre :**

Impérativement pour le 03 JUIN 2022 au plus tard au **S.I.V.S**, Place de la Mairie 59230 Sars et Rosières - 03.27.51.53.02 ou par mail :  
direction@sivs.fr  
Attention le nombre de places est limité

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Parent 1: nom/prénom

Adresse :

Tél. :

Mail :

Parent 2 : nom/prénom

Adresse :

Tél. :

Mail :

Adresse et nom de facturation :

Montant à régler : .....Euros

*Le paiement du séjour se fera dès réception d'un titre de recette émis par le trésor public.*

J'autorise / n'autorise pas (rayer la mention inutile) le Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Scarpe à utiliser les photos où figure mon enfant.

Désirez-vous une attestation de séjour ?       oui       non

Date et signature des parents

Tarifs pour le séjour tout compris  
(repas, transport, activités, hébergement)

L'inscription vaut pour la durée du séjour et ne peut être proratisée.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF DU SEJOUR PÂQUES
QF < = 700	210 €
701 < QF < = 1000	370 €
QF > 1000	550 €

**2. INSCRIPTION**

Cette inscription est ferme et définitive. L'avis de sommes à payer sera envoyé courant juillet.

L'inscription nécessite l'envoi des documents listés ci-dessous pour le 03 juin 2022 dernier délai.

L'inscription, sous réserve de places disponibles, vous sera confirmée par mail la semaine 23, ainsi que les modalités de départ et retour.

Liste des documents à fournir (à demander auprès du SIVS) au plus tard le 03 juin 2022:

- Fiche de renseignements
- Fiche sanitaire de liaison-copie du carnet de vaccination
- Certificat médical d'aptitude à la pratique du char à voile
- Justificatif de domicile
- Photocopie de la Carte d'identité de l'enfant
- Attestation de la CAF (quotient familial)